

Master MEEF mention 1 – M1

Stage d'observation et de pratique accompagnée à l'étranger

29 janvier- 9 février 2024

Modalités de candidature

20 octobre - 5 novembre 2023

Sur la base des réunions d'information organisées par le service des relations internationales de l'INSPE académique, les étudiants constituent un dossier de candidature qu'ils adressent par courrier électronique à ri-inspe@cyu.fr (Directeurs d'études et responsables de parcours en copie).

Ce dossier comporte :

- une fiche de candidature / attestation sur l'honneur (voir annexe 2)
- une copie de la carte d'identité ou du passeport
- une copie de la carte d'étudiant. e
- un CV et une lettre de motivation, témoignant d'un projet pensé en lien avec la formation du Master et d'un intérêt spécifique pour les terrains de stages demandés (pays, système scolaire, politique linguistique, lien avec le projet de mémoire ou avec tout autre enseignement du master...)

13 novembre 2023

Une commission réunie par le service RI évalue la qualité du dossier et statue **sur la base de la cohérence et de la précision du projet.**

23 novembre 2023

Les résultats sont transmis aux Directeurs des études pour aval et notifiés aux étudiants.

30 novembre 2023

Les étudiants confirment leur acceptation du stage **au plus tard le 30 novembre 2023.**

Préparation

16 janvier 2023

Dans le cadre de l'EC 142 inscrit dans la maquette (voir annexe 1), les étudiants sont réunis lors d'une séance à distance au titre de la mobilité hybride par le service RI.
Ce TD vise à affiner l'élaboration d'un projet de stage problématisé et contextualisé en fonction du pays et de la structure d'accueil.
La présence à cette séance est obligatoire.

Mise en œuvre

29 janvier - 9 février 2024

Le stage observe les instructions et orientations définies pour la mention MEEF1.

Il bénéficie d'un accompagnement pédagogique à distance (dates et horaires à déterminer), au titre de la modalité hybride, assuré par la chargée de mission RI.

Du point de vue administratif, le service RI est en contact avec le directeur de l'établissement dès les candidatures confirmées, à qui il transmet une fiche d'assiduité à retourner en fin de stage, pour diffusion au secrétariat pédagogique de chaque site de formation.

Exploitation

Les stagiaires rédigent un dossier au titre de l'EC 142, en lien avec la problématique de leur choix mais nécessairement mené sous l'angle de l'éducation comparée.

Ce dossier comporte une appréciation émanant de l'établissement d'accueil, en cohérence avec le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Il est adressé au service RI, pour diffusion aux directeurs d'études des sites concernés.

Un temps de partage et d'échanges d'expérience de tous les stagiaires en mobilité est organisé à distance par la chargée de mission RI (date à venir).

Prolongements

Le stage à l'étranger peut constituer une première étape vers la Certification [CAPEFE](#) ainsi que vers une mobilité à moyen ou long terme.

Conventionnement

Les conventions de stage sont saisies par le service Scolarité Pilotage de l'INSPÉ et transmises pour signature au secrétariat pédagogique responsable du M1 MEEF1 du site dont relève l'étudiant.

Financement

Les étudiants faisant leur stage dans un pays de l'Union européenne perçoivent une allocation Erasmus+ : montant réglementé de 70 euros. Cette allocation forfaitaire est destinée à l'ensemble des frais de la mobilité : voyage et hébergement, selon une ventilation laissée au libre choix de l'étudiant.

NB : le versement est effectué une fois attestée l'arrivée du stagiaire.

Hébergement

La recherche d'hébergement incombe à l'étudiant. Le service RI peut accompagner cette recherche par la mise en relation des étudiants faisant leur stage au même endroit, et le cas échéant par la mise en relation avec les établissements d'accueil.

Lieux de stage

Les lieux de stages relèvent de quatre profils :

1. Des établissements implantés dans un pays ou une région francophone :
Le Val d'Aoste, en Italie, dont la particularité est d'être une région plurilingue où le français a le statut de langue officielle aux côtés de l'italien, l'enseignement étant donné à parité dans les deux langues.
2. Des établissements à filières francophones labellisés par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères français et par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger, au titre du label Franceducation (au moins 20% des cours des programmes nationaux sont dispensés en français, au titre des disciplines non linguistiques et de l'enseignement de la langue et de la culture françaises : Allemagne, Espagne).
3. Des établissements inscrits dans un projet de promotion et de diffusion du français : Italie (Sicile, Latium, Piémont), Allemagne (maternelles du programme Elysée)
4. Des établissements sans spécificité francophone, mais permettant toujours d'observer d'autres approches européennes de l'éducation-enseignement : Espagne, Lettonie, Pays-Bas, Danemark.

Vous trouverez la liste des pays et des villes des destinations d'accueil sur la page <https://inspe.ac-versailles.fr/2022/07/partir/#%C3%A9tudiant.e> au paragraphe *Mobilité de stage*.

Dans tous les cas, les partenariats sont régis par une convention entre l'établissement et l'INSPÉ.

Descriptifs de référence

EC 141 : Stage d'observation et de pratique accompagnée en école maternelle ou élémentaire (SOPA 1 à 3)

Bloc de compétences B' : L'enseignant polyvalent, efficace dans la mise en œuvre de son enseignement, dans la transmission des savoirs fondamentaux, au service de la réussite de tous.

UE 14 : Construire des expériences du métier et analyser des pratiques de stage.

Nombre d'ECTS associés à l'EC : **3**

Répartition des heures d'enseignement par type d'enseignement :

Types d'enseignement	CM	TD	TP	autre
EC 141 Stage				6 semaines de stage en observation et pratique accompagnée
EC 142 préparation et exploitation des stages	2		20	

Objectifs

- Appréhender la réalité du métier d'enseignant et faire évoluer les représentations du métier.
- Apprendre à observer et à analyser les pratiques quotidiennes d'un professeur expérimenté.
- Apprendre à concevoir, mettre en œuvre et analyser des séances d'enseignement.
- Prendre conscience de son implication dans la situation professionnelle.

Contenu des enseignements EC 141 - Stages d'observation et de pratique accompagnée en école maternelle et élémentaire (SOPA 1, 2, 3)

6 semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée en école élémentaire et en école maternelle

Contenu des enseignements EC 142 – préparation et exploitation des stages (2h CM/20hTP)

- Présentation des objectifs pour chacun des stages et des critères d'évaluation.
- Explicitation et/ou construction d'outils d'aide à l'observation de la classe, de l'école.
- Présentation et explicitation de différents types d'écrits professionnels : programmation, progression, fiche de préparation, cahier journal, affichages.
- Connaissance des caractéristiques d'une séquence et d'une séance d'enseignement ; élaboration de la trame d'une fiche de préparation d'une séquence, d'une séance.
- Connaissance de modalités d'organisation pédagogique pour différencier sa pratique et prendre en compte la diversité des élèves.
- Travail sur la notion de consigne (apprendre à différencier consignes organisationnelles et consignes didactiques, énonciation et reformulation) et sur l'équilibre entre l'activité du PE et l'activité des élèves.
- Exploitation et analyse des informations recueillies.

Modalités de contrôle des connaissances :

Contrôle continu sans épreuve terminale. Évaluation mutualisée EC 141 et EC 142.

1ère session

L'évaluation portera sur la rédaction d'un dossier pour chacun des deux premiers stages SOPA (SOPA 1 et SOPA 2). Chaque dossier articulera les différentes expériences vécues pendant le stage avec une problématique spécifique à chacun des deux stages. L'évaluation tiendra compte de la participation de l'étudiant à la préparation, à la réalisation et à l'analyse des deux stages en pratique accompagnée, d'une part, et, d'autre part, de son implication pendant le stage (bilan d'activité complété par le tuteur professionnel). La qualité de la langue (syntaxe et orthographe) sera prise en compte dans l'évaluation des dossiers.

2nde session

Reprise et amélioration du dossier de première session à partir des remarques portées sur le dossier par l'évaluateur.